

I

LA FAMILLE MANCEL ET

MARCILLE-ROBERT

La famille Mancel est originaire du pays de Redon où demeurèrent deux de ses branches dont l'une parvint à la noblesse.

Une autre branche, issue d'un capitaine nommé à la fin du XIV^{ème} siècle, au commandement de la garnison du château de Marcillé-Robert, vécut dans cette paroisse jusqu'au milieu de XVIII^{ème}.

Un Jeannot Mancel, fils ou petit-fils du capitaine, était notaire, au temps de Charles VI, roi de France. Il fut le père ou l'aïeul de Guillaume (1479-1539), notaire royal.

Des enfants de Guillaume, citons François, mort en 1605, recteur de Marcillé, ligueur fanatique, et Georges du Plantis, né en 1522, qui eut plus de 10 enfants, dont Jean, mort en 1617, recteur de Marcillé au lendemain des troubles religieux, et Pierre mort en 1610, notaire royal, auteur commun des rameaux Gaillardière-Richardière et Corbinays-Rebergerie.

Dans le premier rameau, relevons d'abord le nom de René de La Richardière (1597-1648), fils de Pierre, notaire royal, procureur des frairies, pieux fondateur.

Trois enfants de René de La Richardière retiennent notre attention : Pierre de La Gaillardière (1632-1695), sénéchal de Marcillé, dont l'écusson au champ d'hermines chargé de trois quintefeuilles se lit encore sur un pan de mur de sa maison noble des Gatz ; Françoise (1632-1695), épouse de l'écuyer Yves de l'Espinay, du Plessis-Renault ; François des Grand'Portes, né en 1645, qui, épris d'aventure, s'en alla pour les pays étrangers.

A la génération suivante il convient de mentionner Jean Baptiste des Gatz (1644-1673) avocat à la cour ; Pierre d'Amillé (1650-1728), contrôleur de Marcillé, procureur fiscal, avocat à la Cour ; Marguerite née en 1654, épouse de René de La Rebergerie, qui s'associa à sa fille pour fonder une école et un dispensaire ; Renée-Anne des Landes (1660-1714), substitut du procureur fiscal ; Renée-Françoise (1655-1730), décédée abesse des Urbanistes de Fougères, tous frères et sœurs, enfants de Pierre de La Gaillardière.

Nous relevons enfin les noms de cinq des onze enfants de Renée-Anne des Landes : Joseph-Pierre de La Gaillardière puis des Landes (1691-1751), prêtre à Drouges, à Martigné et à Coësmes ; Jean-Julien de La Feuillée (1695-1758) qui s'établit à Retiers ; François-René, né en 1697, mort capucin à Laval ; René-

François de La Gaillardière (1699-1713) prêtre ; Rosalie (1710-1752), épouse de Jean-Baptiste-Marie-Després du Coudray, sénéchal et procureur fiscal de plusieurs juridictions, notaire, receveur des domaines, correspondant de la commission intermédiaire des Etats de Bretagne, et mère de François-Marie-Jérôme-Alexis Després, nommé en 1782, recteur de Saint Germain de Rennes, qui joua un certain rôle dans les premiers mois de la Révolution.

Correspondant de l'assemblée du clergé du diocèse de Rennes, échevin de Rennes, administrateur du département, il ne se soumit point à la constitution civile du clergé, refusa le serment et se retira dans sa maison de campagne. « Doux et honnête », dit un journal du temps, annonçant cette retraite, l'abbé Després à sa campagne, « méditera l'évangile et en renonçant aux places et à l'ambition, il emportera notre estime, malgré ses erreurs». François Després s'exila à Jersey en 1793, fut réinstallé à Saint Germain en 1803 et mourut peu de temps après.

Dans le deuxième rameau, il convient de citer Pierre des Marets (1603-1691), frère de René de La Richardière, sergent général de la Châtellenie de Marcillé ; son fils, René de Corbinays (1660-1691) ; son petit-fils, René de La Rebergerie (16060-1707) avocat à la Cour, père de Renée de Corbinays (1686-1752), fondatrice à Marcillé d'une école et d'un dispensaire, et de René-Yves, né en 1692, parti pour les pays étrangers, comme François des Grand'Portes et dont nul n'a jamais plus entendu parler.

II

LES MANCEL A RETIERS

Avec l'établissement de Jean-Julien de La Feuillée, la famille Mancel quittait sans doute Marcillé, mais ce n'était pas une rupture, il s'agissait seulement d'un éloignement.

Dans le cimetière de Marcillé, parmi les nombreuses tombes de la famille Lesage de La Haye, se trouve celle de Rosalie de La Gaillardière, dame de La Haye, fille de Jean Baptiste, petite fille de Jean Julien. Puis la famille Mancel avait à Marcillé des racines si profondes et si étendues, elle y cultivait trop d'amitiés pour s'arracher totalement d'un sol où reposent tant des siens. C'est en raison de ces attaches multiples et plusieurs fois séculaires de la famille Mancel avec Marcillé que nous la suivons dans sa nouvelle résidence et que nous intégrons dans nos notes historiques sur notre terre natale la descendance de Jean Julien de La Feuillée, très spécialement son petit-fils Jean-Baptiste –Pierre, le dernier des Mancel, un soldat valeureux, un citoyen honnête, un ami sincère dont la noble figure est tout à l'honneur de la petite patrie ancestrale.

De son mariage avec Olive-Françoise Guinguené du Bignon, Jean Julien de La Feuillée eut dix enfants.

L'ainée, Jeanne-Françoise du Bignon, née en 1726, épousa Charles-Emmanuel-Elliot des Châteaux, juge royal de police, échevin de Rennes, procureur au présidial, fermier général et fut mère de Charles-Emmanuel-Elliot de Clinchant, avocat, complice du Marquis de La Rouërie dans la conjuration bretonne, guillotiné à Rennes le 29 octobre 1792.

Une sœur de la précédente, Marguerite-Thérèse du Tertre (1736-1806), épousa François Nouvel des Gréesbriant, sénéchal de Retiers et de plusieurs autres juridictions et contribua avec son mari et son frère Jean Baptiste à sauver de l'échafaud le girondin Defermon des Chapelières, proscrit par la Montagne.

Une autre fille de Jean Julien de La Feuillée, Rosalie-Marie, née en 1740, fut religieuse ursuline à Vitré.

Joseph-Emmanuel de La Feuillée (1742-1812), frère des précédentes, gendarme du Roi, sénéchal et procureur fiscal de plusieurs juridictions, servit comme sergent à la Révolution dans l'un des bataillons de volontaires constitués pour la défense des côtes du Finistère.

Le dixième enfant de Jean Julien de La Feuillée fut Jean-Baptiste de la Gaillardière (1745-an X) qui suit.

Jean-Baptiste de la Gaillardière, procureur fiscal de plusieurs juridictions à la veille de la Révolution, fut pendant celle-ci, officier de la Garde Nationale puis juge de paix. Il épousa à Retiers, le 9 février 1774, Cécile Julienne Marquise Garnier, fille du sieur Coutras et sœur du sieur de La Jarsais. De cette union, naquirent plusieurs enfants : Jean-Baptiste Pierre (1775-1837), Cécile-Anne (1776-1860) Emmanuel-Marie (1778- an X) Marguerite-Cécile (1779-1781), Jeanne (1783-1852), Anne-Marie (1780-1813), Alexandre-Hyacinthe (1782), Eugénie-jeanne (1783-1852),

Rosalie-Ursule (1784-1858) et Pierre-Cécile (1789). C'est à l'ainé de ces neuf enfants, Jean –Baptiste-Pierre Mancel que nous consacrerons cette étude.

Venu au monde le 20 août 1775 à Retiers, dans la maison Joseph Pointeau, située place de l'Eglise, Jean –Baptiste Mancel fut baptisé le lendemain par son parent François Desprès. Il fut tenu sur les fonts par son bisaïeul Jean Garnier et par sa grand-mère Cécile-Gabrielle Guérault.

Il allait grandir dans un milieu cultivé, éclairé, pratiquant les lettres et les arts, discutant politique et religion, épris des idées nouvelles qu'il contribua largement à répandre, milieu sur lequel le bon recteur Lancelot du Bourg exerçait, moins à cause de son caractère sacré qu'en raison de son intelligence, de son dynamisme, de sa hardiesse une influence décisive.

Devant les yeux d'adolescent de Jean –Baptiste Mancel, un monde s'écroulait, un autre monde s'édifiait et chacun près de lui entendait prendre part au grand mouvement de rénovation nationale. Ce fut dans une atmosphère de fièvre, d'animation, de troubles qu'il devait poursuivre ses études. Aussi est-il aisé de comprendre qu'il ait tôt rêvé de fermer les livres à l'instar de son père, de sa mère, de ses oncles et de ses camarades dans des évènements comme l'histoire n'en avait point encore enregistrés. Mais avant d'assister à l'envol de Jean –Baptiste Mancel, considérons un instant le chaud climat de Retiers aux premières années de la Révolution.

III

RETIERS DE 1788 A 1791

Le climat de Retiers révolutionnaire se dessine le 7 décembre 1788 dans les vœux du Général de la Paroisse, dénonçant ses privilèges, s'élevant contre l'oppression et l'asservissement du Tiers Etat des campagnes, encore plus avili que celui des villes, revendiquant l'égalité, tant fiscale que politique et l'accès de tous à toutes les charges, réclamant l'abolition de la corvée et l'assujettissement à la milice. Ce document probablement signé par le recteur Lancelot du Bourg –une enfant de Marcillé qui siégea à la Constituante et fut Père de plusieurs Conciles nationaux de l'Eglise constitutionnelle- porte entre autres signatures, celle de Mancel de la Gallardière et celle de Garnier de la Jarsais, son oncle. Ces deux signatures se retrouvent sur le cahier de doléances adopté en avril 1789.

Poursuivant l'étude du climat de Retiers aux premiers temps de la Révolution, nous devons nous arrêter un instant à la cérémonie du 27 juin 1790 qui se déroula sur les landes de la Grasserie où les gardes nationales de Coësmes, de Bais, de Martigné, de Piré, de Visseiche, du Theil, de Brie, d'Amanlis, de Janzé, la Guerche... il y avait 3 000 soldats sur ce champ patriotique, en bataillon carré, autour d'un autel surmonté d'une pyramide portant la devise « *Vivre libres ou mourir* ».

A 11 heures, roulement de tambour. Les drapeaux tricolores formèrent autour de l'autel une haie circulaire. Au centre, le maire de Coësmes qui prononça un discours, les officiers municipaux de la plupart des communes de la contrée et Mancel de la Gallardière ainsi que les autres commandants de corps de la Garde Nationale qui montant à l'autel, sur leurs armes, devant Dieu scellèrent d'un serment solennel le pacte fédératif, serment que prêtèrent ensuite les troupes.

La cérémonie devait s'achever par une procession présidée par les aumôniers militaires, au chant du « Te Deum », qu'accompagnaient la musique du régiment Orléans-dragons et les musiques des Gardes nationales assemblées.

Un an plus tard un autre évènement se déroulait, évènement qui contribue aussi, lui surtout peut être, à fixer le climat sous lequel poussait Jean –Baptiste Mancel. Il s'agit des incidents de Martigné-Ferchaud des 23 et 24 juin 1791.

Tard dans la soirée du 23, Garnier de la Jarsais, Mancel de la Gallardière, les officiers municipaux et les officiers de la Garde nationale étaient alertés par un billet de Radiguel, le nouveau curé constitutionnel de Martigné-Ferchaud. On s'y attendait à une révolte des forgerons à la suite du baptême clandestin d'un enfant que le prêtre s'opposait à enregistrer tant qu'il ne lui aurait pas été présenté.

L'appel de Radiguel avait été rédigé sur une petite feuille de papier, à 22 heures, et aussitôt confié à un messenger. Un peu plus tôt, l'ecclésiastique avait essuyé des coups de feu qui l'avaient manqué.

Il était donc en proie à de légitimes appréhensions que partagèrent ses amis de Retiers, siégeant en véritable conseil de guerre. Les officiers municipaux de la Garde nationale, qui tenaient des conciliabules nocturnes, questionnèrent longuement le messenger de Radiguel qui laissa penser que la menace d'insurrection devait être prise très au sérieux. La température n'était pas seule à contribuer à l'échauffement des esprits ; on venait d'apprendre que le Roi s'était enfui de Paris. Le maître de forges Saget de La Jonchère, âme de l'opposition royaliste de Martigné, allait-il profiter de ces circonstances pour pousser son monde à l'émeute ?

Le 24 juin, à 2 heures du matin, la délibération des officiers municipaux et des officiers de la Garde nationale de Retiers prenait fin. Leur résolution était de porter assistance aux patriotes de Matigné.

Garnier de la Jarsais et Mancel de la Gallardièrre devaient alerter les communes voisines et fixer le rassemblement des troupes aux Landes de Retiers. Bientôt le tocsin sonna dans toute la région.

A l'aube, 3 000 hommes armés marchèrent sur Martigné. On perquisitionna dans les châteaux de la Séguintère, chez Gardin du Boisdulier et du Bois Feuillet, chez Saget de la Jonchère...

Celui-ci qui avait fui à cheval à travers l'étang laissait à son domicile des personnes suspectes et des papiers compromettants. Leur découverte provoqua une explosion de colère. Le feu dévora sans tarder les deux châteaux et quelques habitations en ville.

Le 29 juin 1791, en l'église de Retiers, à l'issue des vêpres, plus d'une centaine de femmes prêtèrent le serment civique et il appartint à Cécile Garnier, sœur de La Jarsais et épouse de La Gaillardière, de prononcer le discours patriotique qui s'imposait...

Nous pourrions continuer cette étude, citer d'autres faits, mais cela nous éloignerait de notre sujet. Il nous suffit d'avoir évoqué ces quelques traits du chaud climat de Retiers de 1788 à 1791, de ce Retiers qui a reçu la visite d'un souffle de feu embrasant les cœurs, pour comprendre, non seulement la détermination de Jean-Baptiste Mancel s'engageant aux Armées, mais encore la ligne de conduite qui sera sienne jusqu'à son trépas.

III

LE SOLDAT DE L'AN II

Ce FUT à Rennes, le 21 août 1792, que Jean-Baptiste Mancel répondant à l'appel de la Patrie en danger, s'engagea à la quatrième compagnie des Volontaires Nationaux, dont le capitaine, élu la veille, était Paul Dein, un autre enfant de Retiers, qui fera sous la Révolution de l'Empire, une brillante carrière militaire.

Mancel avait alors 17 ans. C'était un jeune homme blond aux yeux bleus, mesurant cinq pieds trois pouces -1m70-

On l'équipa hâtivement d'un havresac (*sorte de sac à dos porté par les militaires jusqu'en 1940*), d'un pantalon, d'un gilet, d'une chemise, de bas, de guêtres, d'une capote, de cols, d'un bicorne, de bonnets de nuit... et d'une cocarde coûtant environ six sous. On lui remit également des armes. Et le 30 août, la quatrième compagnie des Volontaires Nationaux, dite compagnie du district de La Guerche, se mit en route au pas cadencé, en chantant, pour le camp d'instruction de Soissons, par Vitré, Laval, Pré en Pail, Alençon...

Le 21 septembre 1792, lors de la formation du dix-septième bataillon des Volontaires Nationaux dans lequel fut versé Jean-Baptiste Mancel. Celui-ci fut élu sous-lieutenant à la huitième compagnie. Il devait par la suite appartenir à la cent-trente et unième demi-brigade, formée du dix-septième bataillon, du premier bataillon du 71^e R.I, ci devant Vivarais et du dix-huitième bataillon de Paris.

Selon une note du service du personnel du Ministère de la Guerre, Jean-Baptiste Mancel «*se comporta dans son grade avec beaucoup de valeur*».

Sous les ordres de Dumouriez, de Dampierre, de Custine, de Houchard, de Pichegru, de Moreau, de Jourdan aux Armées du Nord, sur la Sambre et la Meuse, sur le Rhin et la Moselle, il prit part à de glorieuses batailles.

Commencée au moment de Valmy, la carrière militaire de Jean-Baptiste Mancel aurait pu connaître l'éclat de celle de tant de jeunes officiers des Armées de la République, mais malheureusement, une glorieuse mutilation au champ d'honneur devait la briser à la veille de Fleurus.

Le 21 prairial de l'An II -9 juin 1794- le sous-lieutenant Mancel était à Rousselaer, nom flamand de la ville de Roulers. La brigade du général Salm, talonnée par un ennemi très supérieur en nombre dont les pressions répétées jetaient le désarroi dans le rang des français, battait en retraite sur Menin. Un mouvement audacieux fut entrepris par le capitaine Dein qui, à la tête d'une compagnie bien résolue, se porta à l'arrière-garde de la brigade du général Salm et fit courageusement face à l'ennemi. Cette attitude énergique permit aux troupes

françaises de se ressaisir. Dans cette action, Jean Baptiste Mancel tomba grièvement blessé sur le terrain. Un boulet de canon lui avait arraché la jambe gauche.

Le 25 prairial An II, un brevet de pension de 600 fr, fut décerné à l'infortuné lieutenant, brevet qui lui fut renouvelé plusieurs fois par la suite. Cette somme était calculée sur le traitement d'un sous-lieutenant, qui était de 500 livres en 1792.

Jean-Baptiste Mancel fut admis aux Invalides le 22 germinal An III.

Revenu au pays natal, l'ancien officier fut nommé le 30 frimaire An IV, secrétaire greffier de la municipalité du canton de Retiers dont son oncle maternel, Garnier de La Jarsais était président.

Ces fonctions lui laissant quelques loisirs, Jean-Baptiste Mancel prépara son entrée dans l'Enregistrement et le 12 floréal An V, il se démit de son emploi de secrétaire –greffier de l'assemblée municipale du canton de Retiers qui lui adressa des remerciements pour devenir surnuméraire à Rennes.

III

DANS L'ENREGISTREMENT

L'an VI vit Jean Baptiste Mancel installé receveur à Dinard, puis à Corps-Nuds, enfin à Chateaugiron où il se fit beaucoup d'amis dans les milieux républicains de la petite ville, chez les Régnier, les Valleray, les Cherbennel de Bardé.

En vendémiaire An IX, la santé de l'invalidé laissa à désirer. Souffrant de la grippe, avec fièvre et maux d'oreilles, il fut contraint de s'aliter. Il n'y avait encore cependant rien de grave. La santé de Jean Baptiste Mancel demeura toujours fragile.

C'est ainsi qu'en février et en octobre 1810, il sera gêné par de si fréquentes et si pénibles douleurs d'entrailles qu'il songera à quitter son emploi et qu'il devra se faire seconder. Son état ira en s'aggravant et deviendra inquiétant en 1828 et 1829. L'ancien officier sera alors atteint d'infirmités du rein gauche, dues sans doute à son imputation et victime de plusieurs attaques d'apoplexie.

En l'An X, Jean Baptiste Mancel prit à Rennes le poste de receveur de l'Enregistrement aux actes judiciaires. Il jouit à cette époque d'un puissant appui qui ne lui manquera point jusqu'aux mauvais jours de 1815.

Le comte Defermon, conventionnel proscrit de la Gironde, avait on le sait, trouvé asile pendant la Terreur, à Retiers, dans la maison des Mancel de la Gaillardière.

Devenu l'un des personnages les plus éminents de l'Empire, le comte Defermon n'oublia jamais ceux qui lui étaient venus en aide au temps de l'infortune. Il invita Rosalie, sœur de Jean Baptiste Mancel, au sacre de Napoléon et s'intéressa vivement à la carrière de l'invalidé.

Le 1^{er} Prairial An XII, Jean Baptiste Mancel épousa à Chateaugiron le 13 janvier 1768, Rose Cherbennel de Bardé dont il n'aura point d'enfant. Rose, née à Chateaugiron le 13 janvier 1768, était la fille d'un avocat, procureur fiscal de la baronnie, correspondant de la commission intermédiaire des Etats de la Société de l'Agriculture, du Commerce et des Arts. Elle était la belle sœur de Valleray qui joua tant sur le plan local que sur le plan départemental, un rôle important pendant la Révolution pour avoir pu échapper aux appréciations des historiens régionaux.

Certains l'ont représenté comme un membre influent d'une société secrète et comme un cruel persécuteur de la religion catholique et de ses ministres.

D'autres ont vu en lui un esprit supérieur, déployant une grande et intelligente activité au service d'un idéal de liberté et n'ont point trouvé les traces des œuvres sanguinaires dont les premiers l'accusent.

La carrière dans l'Enregistrements de Jean Baptiste Mancel connut en 1815 une brutale interruption. Le 18 avril, l'ancien officier prêta le serment de fidélité à l'Empereur revenu de l'île d'Elbe. Le 30 novembre, il fut révoqué par la Restauration et il dut dès le lendemain quitter son bureau.

A sa révocation, Jean Baptiste Mancel se retira-t-il à Chateaugiron près de sa belle famille ? Revint-il à Retiers sous le toit maternel ou demeura t-il à Rennes ? Chercha t-il asile à Marcillé-Robert où demeurait sa sœur Rosalie, devenue dame Lesage de La Haye ? Aucun document ne nous permet de répondre à cette question.

Quoiqu'il en fut, Mancel, en 1818, fut réintégré dans l'administration et nommé en fin décembre receveur de l'Enregistrement, au service des Actes Judiciaires, à Poitiers le 27 janvier suivant, il était installé.

Poitiers, c'était l'exil, Mancel eut cependant là bas des visites de famille. Sa sœur Cécile allait de Retiers dans la Vienne pour y voir Jean Baptiste, voyageant à cheval en compagnie d'un domestique.

Recommandé à l'avancement par ses chefs, Mancel exprima d'abord le désir de revenir à son précédent bureau de Rennes, puis celui plus modeste d'être rapatrié en Bretagne. Devant l'insuccès de ses premières requêtes, Jean Baptiste Mancel diminua ses exigences : il réclama sa retraite qui lui fut consentie à compter du 1^{er} octobre 1829. Une ordonnance du 4 octobre fixa à 1 133 fr le montant de sa pension annuelle de retraite.

Il n'y avait pas que l'éloignement à pousser Jean Baptiste Mancel à souhaiter son retour à Rennes ou en Bretagne. L'état de santé de l'ancien officier était devenu alarmant. Plusieurs attaques d'apoplexie menacèrent ses jours et ses infirmités du rein gauche devinrent plus douloureuses. Puis un deuil cruel le frappa : le 28 juillet 1829, Rose Cherbonnel de Bardé décédait à Poitiers y laissant seul, désabusé et malade, l'invalidé. Ce fut pour ces diverses raisons que Mancel, ne pouvant obtenir la faveur de la Restauration, se résigna à renoncer à son emploi.

Quittant Poitiers, Jean Baptiste Mancel se rendit à Chateaugiron.

VI

OPINIONS FLATTEUSES

Si la carrière dans l'Enregistrement de Jean Baptiste Mancel fut modeste, elle ne fut point sans qualité.

Mancel, tant à Rennes qu'à Poitiers, se montra un fonctionnaire modèle. Nous avons eu la curiosité de lire les notes de ses supérieurs. Elles sont dans l'ensemble des plus élogieuses.

« Travaillant de manière à mériter son avancement, c'est un sujet d'espérance qui peut compter sur une carrière rapide... Les moyens ne répondent pas à la bonne volonté de cet employé jaloux de bien remplir ses devoirs, probe, d'une conduite à lui attirer l'intérêt général. »

Et voici le jugement de ses supérieurs de Poitiers : *« Mancel travaille facilement avec assiduité et soin ; son activité, son exactitude se traduisent dans la bonne tenue de son bureau... »*

Opinions flatteuses, n'est-ce pas qui se précisent dans cette autre note :

« Bon comptable, très entendu et très méthodique dans toutes les parties de son service, il a le zèle de la découverte. Homme intelligent et instruit, d'une excellente conduite, il est justement investi de la considération publique et mérite son avancement... »

VII

DU CONSEIL DE PREFECTURE AU CONSEIL GENERAL

Jean Baptiste Mancel, au retour de Poitiers élut domicile à Chateaugiron mais il ne s'y enferma point dans une solitude qui aurait, d'ailleurs, mal convenu à son caractère. Il fit de fréquents voyages à Retiers et Essé, où il acheta la ferme de la Cogerie, ainsi qu'à Marcillé-Robert et à Rennes où sa sœur Rosalie vivait avec ses deux fils.

Les études de ces enfants l'intéressaient ; il les dirigeait volontiers. Et les garçons redoutaient un peu la surveillance sévère de l'ancien officier dont l'arrivée en la maison était signalée par le martellement de la jambe de bois. Mais Mancel avait gagné ses neveux en dépit de son apparente rudesse, par ses récits d'épopée et par l'affection qu'il leur portait ; aussi l'appelaient-ils « le bon oncle Jean ».

Survint la Révolution de 1830 que les libéraux de tout pays accueillirent avec joie. Mancel fut un des premiers à saluer le nouveau régime. Il était demeuré invariablement attaché aux idées qui lui valurent sa révocation. La carrière milliaire comme la carrière civile de l'ancien officier en font foi. Outre son engagement aux Armées de la République, son acceptation de poste de secrétaire-greffier de la Municipalité du canton de Retiers, son serment à Napoléon nous relevons ces témoignages : sa présence au banquet du 28 juillet 1832 commémorant les « Trois Glorieuses » ; sa présence au banquet qui deux ans plus tard commémorait la prise de la Bastille ; sa participation à la souscription en faveur des familles des ouvriers gardes nationaux partis en détachement contre les rebelles ; son obole au profit des révolutionnaires espagnols.

Les opinions bien connues de Mancel comme son glorieux passé militaire et ses états de service dans l'Administration lui valurent dès le 26 août 1830 d'être proposé comme conseiller de Préfecture. Le 12 septembre sur le rapport de M. Guizot, le roi Louis Philippe signait la nomination. L'ancien officier remplaçait le comte de Chateaubourg, légitimiste.

Mancel avait été contraint par ses amis d'accepter cette place. Il le fit en pensant qu'il pourrait cumuler ses retraites civile et militaire et son traitement. Cela ne lui

fut point permis, malgré les démarches de son entourage près du Préfet et du Préfet près du gouvernement.

Or, l'ancien officier estimait qu'il lui était plus aisé de vivre à la campagne avec ses pensions qu'en ville avec son traitement. Le 10 août 1831, Jean Baptiste Mancel exposa au Préfet ses difficultés. Les dépenses de son petit ménage de Chateaugiron et celles qu'il devait faire à Rennes excédaient de beaucoup ses émoluments.

Par ordonnance royale, la place de secrétaire général de la Préfecture d'Ille et Vilaine fut supprimée. M. Bourdais, ami de l'invalidé, titulaire de son poste, se trouvant sans emploi, Jean Baptiste Mancel se démit en sa faveur, le 30 mai 1832, de sa charge de conseiller. Ce geste de généreuse amitié est tout à l'honneur de l'ancien officier qui reprit sa modeste vie de Chateaugiron.

Mais la personnalité de l'invalidé était trop marquante pour rester trop longtemps à l'écart. Le 20 novembre 1833, Jean Baptiste Mancel était porté dans *l'Auxiliaire Breton*, comme candidat au Conseil Général pour les cantons de Liffré et Chateaugiron.

L'élection eut lieu le 1^{er} décembre à Noyal. Elle fut un succès pour Jean Baptiste Mancel, qui entra dans l'assemblée départementale avec 30 voix sur 40 votants. La présidence du Conseil général lui fut confiée. Il l'exerça jusqu'à sa mort.

Le 5 avril 1837, au 21 de la rue du Four-Chapitre, à Rennes, il décédait.

Le surlendemain, les obsèques de l'invalidé sont célébrées en l'église Saint-Sauveur. L'inhumation eut lieu au cimetière du Nord où, actuellement, il n'y a plus la moindre trace de sa tombe.

La presse locale rendit hommage au soldat valeureux, au fonctionnaire révoqué pour ses opinions libérales, à l'ami dévoué qui se démit de ses fonctions au Conseil de Préfecture pour ne pas laisser M. Bourdais sans emploi, au distingué président de l'assemblée départementale. Elle souligna que sa mort n'était pas seulement un deuil pour ses proches, mais une perte douloureuse ressentie dans toute l'Ille et Vilaine.

Avec Jean Baptiste Mancel, à qui ne survivait aucun de ses frères et qui n'avait point de cousin de son nom, s'éteignait une famille dont Marcillé-Robert se doit de conserver le souvenir, même si la cité de Riwallon le Vicaire peut lui faire le reproche d'avoir un moment préféré Retiers au pays de la Seiche et d'Ardaine...

SOURCES

Archives du ministère de la guerre

Archives d'Ille et Vilaine

Archives de Retiers

Registres paroissiaux et actes de l'état civil de Chateaugiron, Marcillé-Robert, Poitiers, Rennes et Retiers...

« Retiers révolutionnaire » de M. Aristide Hanry

Communication du comte René de Laigue

Communication de la direction de l'Enregistrement de Rennes

Communication de la direction de l'Enregistrement de Poitiers

Collection de « l'Auxiliaire Breton »

Manuscrits inédits de MM Charles Elliot de Clinchant et Raoul Lesage de La Haye

Papiers de famille divers.

